



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-18 portant sur : DEVIS ENTRETIEN ESPACES VERTS

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

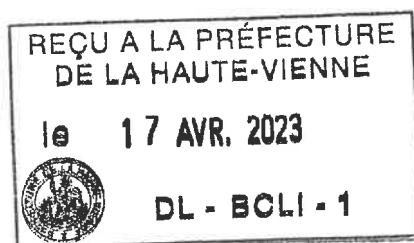
Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Madame le Maire présente au conseil municipal les différents devis concernant l'entretien des espaces verts et bordures de voiries,

Les devis de TOUNISSOUX / LE RIS / LIMOUSINS ESPACES VERTS / PROX UZERCHE / sont étudiés par le conseil municipal.

Après débat et vote le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de PROX service d'un montant de 3405€ TTC



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-17 portant sur : DEVIS CERIG

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Madame le Maire présente au conseil municipal la propositions de CERIG concernant la numérisation des registres d'état civil de Surdoux en effet afin de protéger les registres il serait préférable de les numériser

DEVIS N°2022060337 à 0.84€ ttc par actes a numériser.

Le conseil prend connaissance des devis, débat et décide à l'unanimité le devis CERIG pour la maintenance.



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-16 portant sur : CONTRAT DE MAINTENANCE CERIG

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Madame le Maire présente au conseil municipal les contrats de maintenance du logiciel et de l'ordinateur de la Mairie.

Contrat 2023040014 pour un montant de 150€ HT
Contrat 2022060611 pour un montant de 450€ HT

Le conseil prend connaissance des devis, débat et décide à l'unanimité de garder CERIG pour la maintenance.



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-15 portant sur : Association d'Aide à la Personne Monts et Barrages

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)**

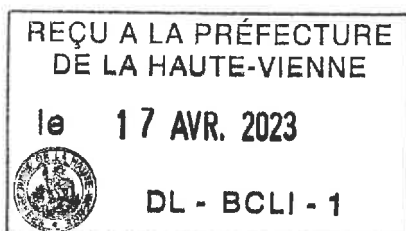
A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Madame le Maire explique au conseil que l'association d'aide aux personnes âgées fait la demande de cotisation annuel pour 202 pour un montant de 4.30€ par habitant et une cotisation annuelle de 10 euros soit 4.30×47 habitants +10 donc un total de 212.10€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide et vote à 6 voix pour la cotisation à l'association.



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-14 portant sur : SPA

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Le conseil prend connaissance de la convention pour l'année 2023 envoyé par la SPA l'indemnité pour cette année s'élève à 0.98 Euros par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer la convention avec la SPA le montant de la participation s'élève à $0.98 * 47$ soit 46.06 Euros les crédits nécessaires seront inscrits au budget.



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

**Délibération N° 2023-13 portant sur : SUBVENTIONS VERSEES AU ASSOCIATIONS
ECOLE DU MONT GARAGAN**

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Le conseil prend connaissance de la demande de subvention envoyé par l'association Ecole du Mont Gargan

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € au profit de l'association Ecole du Mont Gargan et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET





République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

**Délibération N° 2023-12 portant sur : ISOLATION BATIMENT SUITE DEGAT DES
EAUX**

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Mme le Maire explique au conseil que l'isolation de la partie supérieure de l'appartement T2 bas a complètement moisie suite au taux d'humidité important comme cité précédemment, une trappe d'accès doit être créée afin de d'opter pour l'isolation la plus pratique en vue de l'espace restreint de ces combles. Un devis est demandé a plusieurs entreprise la seule s'étant déplacée est VM PLATRERIE.

Le conseil débat et décide d'accorder un budget de 3000€ pour le changement d'isolation et donne a Mme le Maire l'autorisation de signature du devis qui sera présenté en Mairie.



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

**Délibération N° 2023-11 portant sur : SUBVENTIONS VERSEES AU ASSOCIATIONS
INDOMPSABLE**

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)**

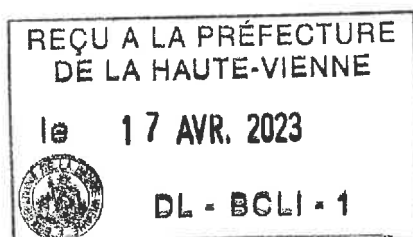
A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Le conseil prend connaissance de la demande de subvention envoyé é par l'association les indomps'ables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € au profit de l'association les Indomps'ables et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-10 portant sur : ENTRETIEN TOITURE DES BATIEMENTS
Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Mme le Maire explique au conseil municipal que des fuites d'eau on eu lieu sur la toiture de la mairie qu'elle a du faire intervenir une entreprise dans l'urgence afin de procéder au changement de certaines ardoises et un nettoyage de celle-ci.

L'entreprise a donc effectuer les travaux nécessaires et nous a fait parvenir les factures correspondantes.

Le conseil débat étudie les factures et délibère, le conseil approuve à l'unanimité le paiement des factures suivantes :

FACTURE 22-12-289 ARDOISES : 319.50€ TTC
FACTURE 22-12-283 : NETTOYAGE 735€ TTC
FACTURE 22-08- 180 NID DE FRELONS 250.50€ TTC



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-09 portant sur : DIAGNOSTIC ENERGIE DPE

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

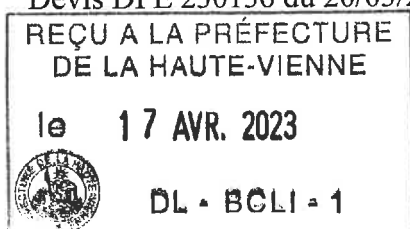
Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Mme le Maire explique au conseil municipal que les dispositions applicables aux contrats de location conclus La Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 interdit à compter du 24 août 2022 toute augmentation de loyer des logements du parc privé classés F et G au titre du DPE, renouvelés ou tacitement reconduits depuis le 24 août 2022.

Il est donc nécessaire de faire faire un DPE afin de pouvoir classer les 3 logements de la commune.

Le conseil débat et décide à l'unanimité de retenir L'entreprise BCI POIRIER est retenue pour le devis suivant :

Devis DPE 230136 du 20/03/2023 pour un montant de 330€ TTC



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

**Délibération N° 2023-08 portant sur : DEVIS ENTRETIEN DES BATIMENTS SUITE
DEGAT DES EAUX**

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'une fuite provenant d'une évacuation d'eau a provoqué des dégâts dans les appartements en location. Il est donc nécessaire de procéder aux réparations.

Le conseil prend connaissance des différents devis effectués, le conseil débat et délibère.

Le conseil décide à l'unanimité de retenir L'entreprise JMRevov'87 est retenue pour les devis suivant :

Les 750€ de l'appartement T2 bas seront pris en charges par l'assurance du locataire il reste donc a charges 1573€

Devis 0007 du 23/01/2023 VMC appartement 2 : 2323€ moins 750€ reste à charge 1573€ TTC



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-07 portant sur : DEVIS ENTRETIEN DES BATIMENTS
Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina
Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Mme le Maire explique au conseil municipal l'entretien des bâtiments est nécessaire principalement dans les appartements en location.

Le conseil prend connaissance des différents devis effectués, le conseil débat et délibère.

Le conseil décide à l'unanimité de retenir L'entreprise JMRevov'87 est retenue pour les devis suivant :

Devis 00008 du 31/01/2023 VMC appartement 2 : 300€ TTC
Devis 00009 du 31/01/2023 VMC appartement T1 bas : 300€ TTC
Devis 00010 du 31/01/2023 Douche appartement T1 bas : 705€ TTC



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-06 portant sur : récupération de gaz prix au kilos
Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **Géraldine BLANQUET, Maire**
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'après avoir étudié les factures de gaz concernant la citerne de gaz qui alimente les appartements en location.
Celui ayant augmenté le prix du Kg de gaz récupéré n'est plus à jour en effet le tarif est passé de 2.50 € le kg aujourd'hui coute 3.17€ le kg.

Le conseil débat et délibère, décide à l'unanimité :

La récupération de GAZ au Kilos sera de 3.17€ à partir du mois de Mai 2023.



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-05 portant sur : TAUX DES TAXES 2023

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux d'imposition pour 2023 :

- / - Taxe foncière bâtie : **32.06 %**
- / - Taxe foncière non bâtie : **63.57 %**
- / Concernant la taxe d'habitation sur les logements secondaires celle-ci sera : **10.90%**



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-04 portant sur : Le Budget principal primitif 2023
Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina
Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Mme le Maire expose le budget primitif 2023 au conseil municipal et met à disposition tous les documents nécessaires.

Le conseil municipal de Surdoux débat sur le budget 2023 et décide de passer au vote.

FONCTIONNEMENT

Dépense : 150 288.81

Recettes : 150 288.81

Résultat de fonctionnement N-1 reporté : 73 581.01

Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2023 compte 1068) 1 825.33

Le budget s'équilibre à : 150 288.81

INVESTISSEMENT

Dépense : 25 595.11

Recettes : 25 595.11

Le budget s'équilibre à : 25 595.11

Le conseil approuve le budget primitif 2023.

Fait à Surdoux le 1^{er} AVRIL 2023
Le Maire Géraldine BLANQUET

REÇU A LA PREFECTURE





République Française
Département de la Haute-Vienne
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130

Séance du : 1 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-03 portant sur : Affectation de résultat budget principal 2023
Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0



POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur))	54 555,34
Excédent d'investissement antérieur reporté	-39 742,08

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Dépenses d'investissement 2022	13 653,59
Recettes d'investissement 2022	60 519,00
Solde d'exécution de l'exercice 2022	46 865,41
Solde d'exécution cumulé	7 123,33

RESTES A REALISER AU 31/12/2022

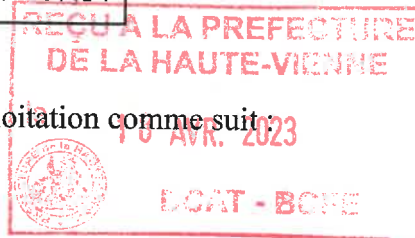
RAR Dépenses d'investissement 2022	11 064,21
RAR Recettes d'investissement 2022	2 115,55
SOLDE	-8 948,66

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Rappel du solde d'exécution cumulé	7 123,33
Rappel du solde des restes à réaliser	-8 948,66
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	1 825,33

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Dépenses de fonctionnement 2022	63 477,67
Recettes de fonctionnement 2022	84 329,47
Résultat de l'exercice 2022	20 851,80
Résultat antérieur	54 555,34
TOTAL FONCTIONNEMENT A AFFECTER	75 407,14



Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit:

AFFECTATION FONCTIONNEMENT

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2023)	1 825,33
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2023)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	1 825,33
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 ligne 002 (report à nouveau créateur)	73 581,81
TOTAL	75 407,14

AFFECTATION INVESTISSEMENT

3) Excédent d'investissement à reporter au BP 2023 ligne 001 (report à nouveau créateur)	7123.33
TOTAL	7 123.33



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-02 portant sur : L'approbation du Compte De Gestion 2022
Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 Mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ---CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	0
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0



Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes de gestion sont exacts dans toutes leurs parties.

1° Statuant que l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution des budgets en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.



Fait à Surdoux le 1 Avril 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 1 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-01 portant sur : L'approbation du Compte Administratif 2022
Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 27 MARS 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 10 (dix heures et dix minutes)

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0



Sous la présidence de Burin Christine :

La Conseillère municipale,

Vu les résultats figurant au Compte de Gestion 2022,

Vu le résultat ainsi résumé du Compte Administratif 2022 :

Fonctionnement

Dépenses réelles	63 477.67 €
Recettes réelles	84 329.47 €
Résultat de l'exercice	20851.80 €
Résultat antérieur reporté	54 555.34 €
Résultat cumulé	75 407.14€

Investissement :

Dépenses réelles	13 653.59€
Recettes réelles	60 519 €
Résultat d'investissement	46 865.41€
Résultat antérieur reporté	-39 742.08€
Résultat cumulé	7123.33 €
Solde des RAR dépenses	11064.21€
Solde des RAR recettes	2115.55€

Après retrait du Maire, le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2022, tel que présenté.



Fait à Surdoux le 1^{er} AVRIL 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET